



Versement pension alimentaire par virement

Par **dorian71**, le **29/06/2010** à **12:19**

Bonjour,

Mon ex-femme me faisait régler jusqu'a present la pension alimentare en espèces, or depuis quelques temps elle ne me donne plus de reçu, une fois sur deux je n'en ai pas, dc aucune preuve de mes versements.

Je lui ai donc demander de me donner un RIB pour lui faire par virement mais malgré mes nombreuses demandes, elle ne me le donne pas. Je n'ai pas de chequier. Peut-elle m'obliger a la regler en espece? que faire pour obtenir ce RIB ?

Merci de me répondre.

Par **kindermaxi**, le **29/06/2010** à **15:13**

Bonjour,

Vous ne pouvez l'obliger à vous fournir un RIB, tout comme on ne peut pas vous obliger à payer en espèce.

Soit vous demandez un chéquier gratuit à votre banque, si pas possible.

Vous payez en mandat cash par la poste, ça vous fait un peu plus de frais, mais vous avez votre preuve.

Bonne journée.